

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier, à dix-neuf heures dix, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : Mmes DARRIET – MEYER – JAUBERTIE
MM. CLAUDEL - CHALOUPIN – DELAGE – MAGOT – NORMANT
THOMAS – RASSIS – BORDESSOULLES

Absents excusés : Mme RISPAIL
M. GARRIGUES ayant donné procuration à M. CHALOUPIN
M. DUFFILLOL ayant donné procuration à M. BORDESSOULLES

Monsieur Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire renouvelle ses vœux de nouvelle année à l'ensemble du Conseil Municipal.

PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le compte rendu de la dernière assemblée. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CHOIX DU NOM DU FUTUR LOTISSEMENT RUE DE MAISONNEUVE

Monsieur Guillaume NORMANT informe le Conseil Municipal que la Commission Voirie et Bâtiments ainsi que la Commission d'Urbanisme se sont réunies en même temps la semaine dernière pour travailler sur les plans du futur lotissement communal situé Rue de Maisonneuve. L'ébauche de ce prochain aménagement, réalisée par le géomètre Philippe ESCANDE, a été étudiée par les membres des deux commissions qui l'ont jugée conforme aux attentes et en accord avec les préconisations du PADD ainsi qu'avec celle du futur PLUI. De plus, une estimation globale des coûts engendrés par la viabilisation du site a été donnée par le maître d'œuvre (environ 320 000 €), ce qui servira de base pour définir à l'avenir le prix de vente des terrains. Conformément à la volonté du Conseil Municipal, deux lots seront réservés à la construction de deux loyers communaux.

Par ailleurs, Monsieur Rémy MAGOT précise que lors de l'élaboration du prochain budget communal, un budget annexe lotissement devra être créé et abondé pour subvenir aux premières dépenses liées à cette opération.

Au sujet de la dénomination du futur lotissement, la Commission a validé le nom de « Hameau de Gatine ». Dans la logique de l'appellation des deux premiers lotissements communaux, la Commission a voulu conserver le terme de hameau dans l'intitulé. Concernant le nom de Gatine, là aussi, la Commission a souhaité rester dans la dynamique de préservation des lieux-dits de la Commune. Le lieu-dit le plus proche et pas encore employé pour désigner une voie étant celui de Gatine, la Commission a naturellement opté pour cette solution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'appellation « Hameau de Gatine » pour nom du futur lotissement communal.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie l'ingénieur du Centre Routier Départemental du Sud Gironde (CRDSG), Monsieur WERLEN, concernant le dossier de sécurisation de la Route des Poupettes au niveau du pont sur le Beuve. Depuis deux ans, date du dernier accident mortel à cet endroit, seules des bornes plastiques réfléchissantes ont été installées en provisoire pour sécuriser la descente vers le pont. Aujourd'hui, il est plus que temps d'inscrire dans la durée une véritable réflexion sur un aménagement pérenne qui amenuise la dangerosité de ce secteur.

Le CRDSG a fait deux propositions d'aménagement routier au niveau du pont.

Une première, totalement prise en charge financièrement par le Département, resserre à une voie avec sens unique la circulation sur le pont avec un déplacement de la limite d'agglomération entre le pont et le dépôt communal dans la descente de Menaubayle. Cette solution comprend également la pose de glissières de sécurité en bois de part et d'autre de la descente entre le bourg et le pont.

La seconde proposition, plus élaborée, reprend le même schéma que la première, mais agrandit la zone de rétrécissement de la voie en remontant vers le bourg. Par ailleurs, un agrandissement de la voie côté Nord, entre le parking du Val de Beuve et le pont, avec création d'un espace piétonnier est prévu. Une zone végétalisée sera mise en œuvre entre la voie de circulation et la voie piétonnière. Cet aménagement piétonnier permettrait de rejoindre la Route du Beuve à pied sans emprunter la voie de circulation. Enfin deux passages piétons seraient créés Route du Beuve et Route des Poupettes au niveau du pont. Cette proposition serait également prise en charge financièrement par le Département avec une participation communale pour un busage de fossé et l'agrandissement de la voie (empierrage et remblais).

Le Conseil Municipal, après débat sur ces deux propositions, opte à l'unanimité pour la version 2 du projet avec toutefois une réserve quant à la participation communale. Un courrier sera adressé au CRDSG en ce sens avec attente du chiffrage du projet, projet qui ne pourra être mis en œuvre qu'à partir de 2023.

Lors de cette rencontre, plusieurs sujets concernant la sécurité routière de la Commune ont été abordés.

La vitesse sur les routes de Vidalot et de Dugay est un point noir récurrent au niveau de la sécurité routière. La demande du Conseil Municipal concernant la modification des limites d'agglomération au niveau de ces voies a été entendue par le CRDSG et validée. Les futures limites d'agglomération se situeront :

- Route de Vidalot entre le carrefour avec la voie privée de Labarthe et le carrefour avec la Route de Lahitault.
- Route de Dugay entre la maison de Monsieur Bernard CHALOUPIN et le carrefour avec la Route de Lagrave.

Ces dispositions, qui seront validées par un arrêté municipal, permettront automatiquement de réglementer la vitesse à 50 km/h entre les deux panneaux BIEUJAC annonçant le début de l'agglomération. De plus, cette disposition pourra permettre si nécessaire de pouvoir aménager des structures de ralentissement (coussins berlinois, rétrécissement de voie, écluses, etc).

Sur la Route de Marrocq, à l'entrée du bourg, le panneau d'agglomération BIEUJAC pourra être déplacé, aux frais du Département, à la sortie du virage avant la maison de Monsieur Christian BALDINO au numéro 195. Par ailleurs, toujours sur cette voie, des aménagements ont été réalisés par le CRDSG dans le virage au lieu-dit Moulin Neuf pour éviter les sorties de route au droit du pont du Beuve.

Dans la descente de Menaubayle, Route des Poupettes, la volonté du Conseil Municipal de déplacer les limites d'agglomération à hauteur du carrefour de la Route de Bartzac a été retoquée. Toutefois une étude sur le passage à 50 km/h de ce tronçon de voie est étudié par le Département qui rendra son avis prochainement, sachant que la réflexion sur l'aménagement au niveau du pont est en cours.

Enfin, un rapport a été remis à Monsieur WERLEN concernant l'état des panneaux de signalisation à la charge du Département sur les voies de la Commune. Des réparations ou des remplacements de ces panneaux en mauvais état sont en cours.

MISE AUX NORMES PMR DES SANITAIRES DE « LA MAISON » DE BIEUJAC

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité concernant la mise aux normes du sanitaire du rez-de-chaussée de « la Maison de BIEUJAC » a été lancée. Après concertation entre les membres de la Commission Voirie et Bâtiments et Madame Hélène RASSIS de la Maison, un projet de travaux s'est fait jour mais il manquait un avis de spécialiste sur la question. C'est pourquoi une réunion a été organisée mercredi dernier avec Gironde Ressources qui possède toute l'ingénierie technique sur ce genre d'opération et peut amener toutes ses connaissances en matière de demande de subvention.

Après présentation de notre projet à Gironde Ressources, il s'avère que nos idées tiennent parfaitement la route et que les travaux seront tout à fait dans le cadre des normes mise en avant par le document ADAP. Pour cela, la recherche de subvention sera capitale pour finaliser l'opération. Monsieur le Maire signale que la Commune pourra bénéficier d'un FDAEC « amélioré » pour ces travaux. Il s'agit d'un dossier de Part Projet qui permet aux Communes qui en font la demande et qui sont éligibles (dont le champ d'action dépasse les limites communales) de bénéficier d'une subvention de FDAEC supérieure à celle habituelle. Gironde Ressources estime le montant des travaux entre 10 et 15 000 €.

Monsieur Rémy MAGOT fait un rappel de la loi de 2005 qui oblige les collectivités à mettre aux normes PMR les bâtiments publics sous leur responsabilité. Même si les actions de cette loi ont pris beaucoup de retard au niveau national, il convient tout de même de commencer à entreprendre ces travaux qui concernent la Maison de BIEUJAC, l'entrée de l'Eglise et le bâtiment de la Mairie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre cette étude sur ces travaux et souhaite que des devis soient établis rapidement afin de pouvoir monter des dossiers de subventions et de déterminer une date de début des travaux (2022 ou 2023).

COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Monsieur Guillaume NORMANT, élu titulaire du SIAEPA de Castets en Dorthe informe le Conseil Municipal qu'il va démissionner de son poste dans les prochaines semaines, pour raisons professionnelles (il va intégrer l'effectif administratif du SIAEPA à compter du 15 avril prochain). Il convient de nommer un nouveau délégué au SIAEPA. Monsieur Christophe RASSIS se porte volontaire. Il est désigné à l'unanimité.
- Monsieur le Maire déclare qu'il a assisté à la dernière Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes. L'ordre du jour était le choix du mobilier pour la future Médiathèque La Quincaillerie. L'enveloppe prévue était de 350 000 €. Au final la Commission d'Appel d'Offres a retenu une offre pour 200 000 €.
- Monsieur Jean François CHALOU PIN a participé à la dernière réunion du syndicat d'irrigation. Pour l'année 2021, ce sont 1 630 000 m³ qui ont été consommés pour l'irrigation dans notre syndicat, ce qui est un volume en baisse depuis 6 ans (baisse due aux conditions climatiques). Il signale que notre technicien rivière, Théo HUGET, va quitter le syndicat dans le cadre d'une mutation professionnelle. Etienne CARRETEY le remplace, épaulé par Lucie MARIE.

Par ailleurs, il précise que les cours d'eau ont souffert lors des crues de 2021 et les subventions sont peu importantes pour les travaux de consolidation (85 000 € pour le Beuve, 61 000 € pour le Lysos). D'autre part, une demande concernant le piégeage des ragondins est faite aux communes. Enfin, une nouvelle directive entre en vigueur pour les cultures au bord des cours d'eau. La distance de la zone non traitée passe de 9 mètres à 12 mètres.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les informations suivantes :

- La Direction Générale des Finances publiques (service des Impôts fonciers) a fait la demande d'organiser une réunion de la C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs) et ce avant le 19 mars prochain. La date de cette réunion sera fixée dans le courant du mois de mars.
- La société LAPORTE de Caudrot va procéder à la livraison et la pose de trois nouvelles urnes au columbarium du cimetière. Les travaux seront effectués la semaine prochaine.
- En conséquence de l'arrêt maladie de notre secrétaire de Mairie Mylène DARROMAN, une demande de renfort par remplacement a été demandée au Centre de Gestion ainsi qu'à la Communauté de Communes. Le travail quotidien est assuré par Hélène MOURLANNE qui effectue un gros travail avec un investissement important.
- L'agent technique communal, Joël DUCASSE, va reprendre la noue en pierre au droit de l'entrée de Monsieur et Madame ROUBINET, Rue de Maisonneuve. Lors des travaux de la fibre, cet ouvrage a été endommagé, interdisant aujourd'hui un stationnement correct à cet endroit. Les pierres du soubassement du séchoir de l'entrepôt communal, récupérées lors des travaux, seront utilisées à cet effet.
- Une réflexion sur l'avenir de l'étang de Mauco est engagée. Ce réservoir d'eau, d'origine naturelle, situé en bordure d'un loyer communal, est source de problèmes récurrents depuis de nombreuses années. Les difficultés d'entretien du site ainsi que la végétation incontrôlée de l'endroit provoquent des débordements de l'étang qui impactent les riverains. L'entreprise AGTP, propriétaire mitoyenne du site, est intéressée par l'acquisition de cet étang afin de pouvoir étendre ses activités notamment à but de stockage de matériel et de parking. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de cette situation, sachant que toute vente du bien sera conditionnée à des obligations strictes, à savoir le comblement de l'étang avec captation de la source qui alimente ce réservoir et la réalisation d'un mur en parpaing (hauteur 1,80m) sur toute la longueur du terrain communal afin de préserver l'intimité et la quiétude de notre locataire. La discussion est donc engagée avec l'entreprise AGTP sans date butoir, ni obligations.
Par ailleurs, dans le même secteur de Mauco, l'entreprise AGTP fait part de son souci vis à vis d'un poteau électrique sis sur sa propriété et appartenant à la Commune. Ce poteau gêne de plus en plus l'entreprise dans ses activités. Lors de la vente de l'ancien entrepôt communal à l'entreprise AGTP, le problème de ce branchement électrique avait été évoqué sans toutefois être réglé définitivement de façon formelle. Aujourd'hui ce problème ressurgit et les coûts liés au déplacement de cet ouvrage représentent une somme conséquente dont la Commune ne souhaite pas prendre en totalité le règlement. Des négociations sont engagées avec l'entreprise AGTP afin de régler au mieux et définitivement cette situation problématique pour les deux parties.
- Une commande de dix panneaux électoraux doubles et métalliques a été effectuée le mois dernier afin de remplacer les antiques et peu pratiques panneaux électoraux en bois de la Commune. La livraison de ces panneaux est effective depuis cette semaine. De plus, une poubelle en bois pour la place des marronniers a été commandée et livrée pour remplacer l'ancienne peu esthétique. Elle sera installée à la fin du mois. Une vitrine d'affichage pour les informations de la Mairie est également en commande pour être installée avec les autres sous l'appenti extérieur de la Mairie. Il sera installé courant février.
- Les travaux de gros œuvre et maçonnerie du futur entrepôt communal débutent la semaine prochaine avec l'intervention du maçon Monsieur DUPIOL. S'en suivront les travaux de charpente et bardage de l'entreprise TCB.

- Un projet de réhabilitation de l'école communale de Bieujac a été présenté à Monsieur le Maire par le président du SIRP, Monsieur Gilbert BLANGERO. Cette ébauche, réalisée par ses soins, entend supprimer l'algéco présent dans la cour et son remplacement sur toute la partie Sud d'un préau ouvert de style carport. Par ailleurs, une classe serait d'environ 70 m² serait construite dans le préau Est, dans sa partie Sud. Le projet retient l'intérêt de l'ensemble du Conseil Municipal qui voit dans l'élimination de l'algéco, la suppression d'un élément qui ampute une grande partie de la cour de récréation. Par ailleurs, le Conseil Municipal se dit séduit par cette réhabilitation mais émet toutefois des réserves incompressibles, à savoir aucun rajout financier à la subvention annuelle allouée par la Commune de Bieujac au SIRP, obligation de se doter d'un architecte dplg, maintien du bâtiment de l'ancienne chaufferie dans le giron communal.

- Monsieur le Maire apporte publiquement son soutien au Maire d'Auros, Monsieur Philippe CAMON GOLYA qui a été menacé anonymement au sujet des parrainages vis à vis des candidats à la présidence de la République. Monsieur le Maire déclare qu'il ne parrainera aucun candidat.

- Madame Mélanie DARRIET informe le Conseil Municipal que le nouvel arrêt de bus situé à l'entrée de l'impasse Arroudès est actif depuis ce matin. Il permet notamment aux enfants habitants le quartier de Vidalot de ne pas faire un bon kilomètre à pied pour se rendre à l'arrêt de bus Rue Pierre Pescay en marchant sur une voie dont la dangerosité en terme de vitesse n'est plus à démontrer.

- En conclusion, Monsieur le Maire évoque un sujet concernant l'urbanisation de la commune et notamment les comportements pour le moins problématiques de certains agents immobiliers sans scrupules. Il fait lecture au Conseil Municipal de la déclaration suivante :

« Je souhaite alerter le Conseil Municipal d'une situation difficilement supportable moralement pour moi, qui s'est passée ces jours-ci et qui me pose un problème de respect de nos aînés, de moralité et de transparence. C'est le comportement inadmissible d'un agent immobilier langonnais qui a eu une attitude et un discours que je qualifie de scandaleux, d'irresponsable et de parole perfide auprès d'une famille bieujacaise pour s'enrichir lui-même sur le dos de celle-ci.

Par conséquent, par honnêteté et par transparence, je ne souhaite plus recevoir cet agent immobilier dans mon bureau, pour des projets immobiliers ou de nouvelles constructions qui ne seront pas dans le périmètre du PADD dans le PLUI, à savoir, projet dans le périmètre de la densification du centre bourg et la divisibilité parcellaire avec un raccordement obligatoire au réseau public.

La gestion des futures demandes qui seront à l'intérieur du nouveau périmètre se fera uniquement de façon écrite. Cela évitera par avance de vouloir faire passer le Maire ou les secrétaires pour des personnes qui ne respecteraient pas la loi et les règles d'urbanisme en vigueur et encore moins celle du PADD du PLUI.

Le Conseil Municipal souhaite que l'on respecte les règles d'urbanisme concernant le PADD du PLUI. Il y aura obligatoirement « un sursoir à statuer » pour tout autre demande.

Pour finir, je demande à tous d'être bienveillant auprès de nos parents et habitants vis à vis de ces agents immobiliers ».

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 23 Février prochain à 19 heures.

FIN DE LA SÉANCE A 21 H 45